Maine et Loire

Liquidation de la DGFiP coté Filière Fiscale !

FO DGFiP 49 LE SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049

02-41-74-53-04 fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Après la privatisation du recouvrement de l'impôt (PAS),
pour le gouvernement Macron/Philippe/Darmanin,

TOUT DOIT DISPARAÎTRE !

« L'année prochaine j'annoncerai sûrement
qu'on mettra fin à la déclaration d'impôt »,

a déclaré Gérald Darmanin, le ministre de l'Action et des Comptes publics, devant les étudiants de l'ESSEC Business School.

Le Figaro le 20 mars :

Extrait : La campagne de déclaration des revenus 2019, qui débutera en avril et durera jusqu'à début juin, sera-t-elle une des dernières du genre? «**L'année prochaine, j'annoncerai sûrement qu'on mettra fin à la déclaration d'impôt sur le revenu », a déclaré le ministre de l'Action et des Comptes publics** aux mardis de l'Essec, d'après un tweet des organisateurs de l'événement.

L'entourage du ministre a ensuite confirmé ces propos rapportés.

« La fin de la déclaration obligatoire pour tous est un progrès envisageable à moyen terme », grâce à la mise en place du prélèvement à la source (PAS), reconnaît-on à Bercy. Mais, à trois semaines du début de la campagne déclarative 2019, «déclarer ses revenus est bien obligatoire et aucun changement n'est planifié à ce stade», insiste-t-on dans l'entourage du ministre.

Techniquement, l'administration fiscale pourrait se passer

de déclaration pour tous les revenus dont elle a connaissance grâce à un tiers déclarant (employeur, banque, etc.). «Pour les salariés, dont les rémunérations sont prélevées directement par l'employeur dans le cadre du PAS, ainsi que pour les revenus de capitaux mobiliers et certaines plus-values, **c'est tout à fait possible de se passer de déclaration**, explique Gaëlle Menu-Lejeune, avocate associée chez Fidal.

Pour les autres revenus,

et notamment les indépendants, une évolution rapide semble plus difficile.» Pour supprimer la déclaration de revenus, **il faudrait aussi trouver une solution** pour porter à la connaissance du fisc les charges déductibles à l'impôt sur le revenu.

Vu sur le site Internet « Economie matin.fr » le 21 mars, :

Extrait : « L'année prochaine j'annoncerai sûrement qu'on mettra fin à la déclaration d'impôt », a-t-il déclaré. Le ministre a évoqué cette possibilité en guise d'exemple à son propos sur l'évolution des missions des agents des Finances publiques. Car si la suppression de l'obligation déclarative leur libérera du temps, tel a déjà été le cas suite à la suppression de la taxe d'habitation. Ces fonctionnaires pourront, après une formation supplémentaire le cas échéant, partir dans des zones sous-dotées en services publics.

Non à la liquidation de la DGFIP !

TOUS en grève et à Bercy

(manifestation nationale) le 28 mars 2019.